



# Région Bourgogne & Franche-Comté

**RAYMOND Claire**  
**FERNANDES Camille**  
**LEDOUX Nicolas**  
**GENDRE Cédric**

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Bourgogne et Franche-Comté. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)  
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville  
CS 52627  
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

# Table des matières

Tables des matières et glossaire .....	1
<b>Programme Bourgogne .....</b>	<b>2 - 6</b>
<i>Enjeux, problématiques &amp; atouts .....</i>	<i>2</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région Bourgogne .....</i>	<i>3</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins .....</i>	<i>4</i>
<i>Mesures et financement.....</i>	<i>5 - 6</i>
<b>Programme Franche-Comté .....</b>	<b>6 - 9</b>
<i>Enjeux, problématiques &amp; atouts .....</i>	<i>2</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région Franche-Comté .....</i>	<i>3</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins .....</i>	<i>4</i>
<i>Mesures et financement.....</i>	<i>5 - 6</i>

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités – Menaces
- ⇒ **A.O.P** : Appellation d’Origine Protégée
- ⇒ **C.A** : Chiffres d’Affaires
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l’Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d’Identification de Qualité et d’Origine
- ⇒ **V.A.B** : Valeur Ajoutée Brute

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Bourgogne

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
<b>Population</b>	1 646 000 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	525 759 (hab)	2012
Population des zones rurales	1 120 841 (hab)	2012
<b>Exploitations agricoles</b>	20 330 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	38%	2010
<b>Surface Agricole Utile- Totale</b>	1 762 610 (ha) soit 55,8% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	25 600 (ha) soit 1,5% de la SAU	2010
Terres irriguées	13 230 (ha) soit 0,8% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	1 005 000 (ha) soit 31,8% de la superficie	2010
<b>Cultures principales (part de la SAU)</b>		
Terres arables	58,1%	2010
Prairies permanentes et pâturage	39,9%	2010
Cultures permanentes	2%	2010
<b>Total des dépenses publiques</b>	<b>836 242 481 (euros courants)</b>	

### Enjeux

La Bourgogne est une région à forte production agricole: deuxième rang des régions les plus agricoles (72,3% du territoire est classé en zone rurale, 56% en zone agricole et 68,1% de ses habitants vivent en milieu rural).

En Bourgogne, la V.A.B de l'économie s'élève à 36 590 millions d'euros dont 22,5% concerne le secteur secondaire, 4,7% le secteur primaire et 72,7% le secteur tertiaire. La Bourgogne est aussi une région plus industrialisée que la moyenne nationale. Ainsi, la métallurgie, l'agroalimentaire et la plasturgie regroupe la moitié des emplois agricoles. Les activités traditionnelles sont, par conséquence, dominantes dans cette région, ce qui rend vulnérable ces secteurs dans un contexte concurrentiel. Le secteur primaire est donc essentiel dans cette région avec 43 090 des actifs en 2010, soit 5,5% des emplois (contre 2% pour la moyenne nationale).

### Problématiques

La densité de la population est faible (52,1 habitants/lm<sup>2</sup> en 2011 contre 102,5 habitants/km<sup>2</sup> sur le territoire français) et les projections menées en 2040 prévoient un excédent migratoire. La population est vieillissante et le taux de chômage est important, notamment chez les jeunes (25%). De plus, l'accès aux services est très inégale car la région est très vaste et l'accès au numérique est peu développé (accessible à seulement 35% de la population).

L'activité agricole est caractérisée par les élevages bovins qui préservent les bocages, mais de nombreuses exploitations sont menacées. En effet, 65,2% sont en zone défavorisée et 4,7% en zone de montagne. Les exploitations, menacées et manquant de modernisation, se concentrent et se spécialisent, ce qui fragilise d'autant plus ces filières.

**Atouts :** La Bourgogne souhaite utiliser le tourisme comme un levier de développement. En effet, malgré son patrimoine historique et gastronomique, la Bourgogne n'est qu'au douzième rang des régions françaises en termes de tourisme. Les séjours restent courts (en moyenne, 1.3 jours dans les hôtels et 2.6 jours dans les campings). Ses surfaces en bois lui permettent d'être la première région productrice de feuillus avec un secteur bois-construction et bois-énergie dynamique. Ces pluralités de paysages et les pratiques agricoles anciennes lui confère une forte biodiversité et une pluralité d'écosystèmes.

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Bourgogne est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

*Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Bourgogne*

N°	Enjeux
<b>Agriculture - Forêt</b>	
1	Améliorer l'image de l'agriculture au sein de la société
2	Doter les agriculteurs d'instruments pour la gestion des crises
3	Améliorer les conditions de travail dans les exploitations agricoles
4	Renforcer les services de remplacement dans les exploitations agricoles
5	Améliorer l'efficacité énergétique et la production d'énergie des exploitations agricoles
6	Développer l'agriculture biologique, les pratiques agricoles favorables à l'environnement et compenser les handicaps naturels
7	Préserver les ressources en eau face aux activités agricoles
8	Mobiliser davantage de bois d'œuvre et de bois énergie, dans le respect de l'environnement
9	Encourager la diffusion des bonnes pratiques en faveur de l'environnement
10	Favoriser la création et la transmission d'entreprises agricoles durables, diversifiées et innovantes
11	Accroître la production de bois tout en préservant davantage les écosystèmes forestiers
12	Accroître la valeur ajoutée dans la foresterie et les industries du bois

N°	Enjeux
<b>Agriculture – Forêt – I.A.A.</b>	
13	Développer et promouvoir des produits innovants, de qualité, à forte valeur ajoutée
14	Favoriser le progrès scientifique et technique pour une agriculture durable
15	Valoriser les productions locales et adapter les outils de transformation pour répondre aux enjeux de production durable
<b>Développement des territoires ruraux</b>	
16	Favoriser l'organisation des filières en faveur de la recherche et l'innovation
18	Accompagner la structuration, l'animation et la professionnalisation des territoires autour de projets intégrés
19	Créer les conditions nécessaires au dynamisme des économies locales
20	Développer la maîtrise foncière sur les espaces à enjeux de biodiversité
21	Faire du tourisme un levier majeur du développement économique en Bourgogne
22	Engager les territoires ruraux vers la transition énergétique pour la préservation et valorisation des ressources naturelles
23	Renforcer l'attractivité résidentielle des territoires ruraux
<b>Plusieurs volets</b>	
24	Faire évoluer les outils de travail vers des pratiques durables

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Bourgogne

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et actions d'information	B 14	B 14 B 09	B 09	B 14 B 24	B 24		B 09 B 24	B 14	B 09 B 24	B 09 B 24	B 09 B 24	B 09 B 24	B 09 B 24	B 09 B 24	B 09 B 24	B 09 B 24			
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 02 B 03 B 05 B 14	B 02 B 05 B 14	B 03 B 10	B 02 B 03 B 05 B 10 B 14	B 03 B 10		B 13	B 02 B 14				B 10	B 10	B 05 B 10	B 05 B 10		B 10	B 10	
4	Investissements physiques	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BOURGOGNE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises			B 10	B 10	B 10							B 10	B 10	B 10	B 10		B 10	B 10	
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BOURGOGNE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BOURGOGNE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BOURGOGNE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
11	Agriculture biologique	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BOURGOGNE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BOURGOGNE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (ICHN)	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BOURGOGNE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
16	Coopération	B 02 B 14 B 16 B 17	B 02 B 14 B 16 B 17	B 02 B 10 B 16 B 17	B 02 B 10 B 14 B 16 B 17	B 10		B 16 B 17	B 02 B 14				B 10	B 10	B 10 B 17	B 10 B 17		B 16 B 17		
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BOURGOGNE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		

Les principales mesures, représentant chacune plus de 10% des financements (soit les trois quarts du financement total), sont les suivantes :

**M13 Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (45%)**

**M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques (13%)**

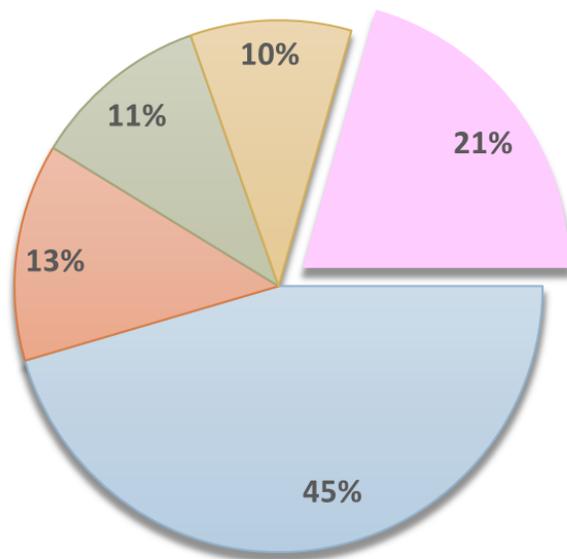
**M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises (11%)**

**M04 Investissements physiques (10%)**

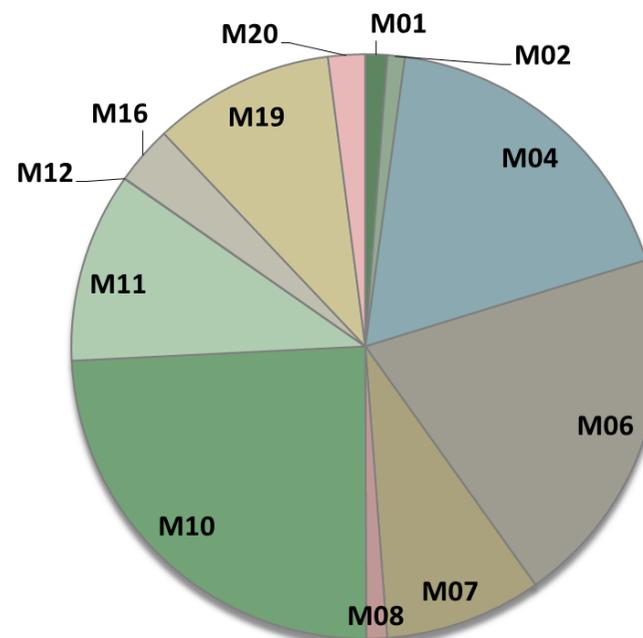
Ces mesures à elles seules constituent 79% du financement total de la région, dont 45% de ce financement est illustré par la M13 ICHN.

**Répartition des financements par mesure  
(avec mesure 13)**

M13 - 245 388 946€	45%
M10 - 71 362 847€	13%
M06 - 58 670 000€	11%
M04 - 53 130 000€	10%
Autres mesures - 110 894 000€	21%



**Répartition des financements par mesure  
(sans la mesure 13)**



Les autres mesures présentes dans le PDR Bourgogne sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M11 A.B, M12 Paiement au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, M16 Coopération, M19 L Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.

## Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques

Le diagnostic de la région Bourgogne a permis de mettre en évidence un constat : 65,2% des exploitations agricoles sont situées en zone défavorisée et 4,7% en zone de montagne. La mobilisation de la **mesure 13** permet donc à l'autorité de gestion de bénéficier de fonds à destination des agriculteurs qui maintiennent leurs activités sur ces territoires. Le classement en zones contraignantes distingue trois types de zones en Bourgogne : une zone de moyenne montagne (176 6000 ha) centrée sur le Morvan et ses contreforts, et au sud sur les monts du Beaujolais ; une zone de piémont (133 660 ha) et des zones défavorisées simples (1 853 200 ha). Les prairies dominent sur ces zones et permettent ainsi la mise en place d'un élevage extensif, orienté majoritairement sur la production de bovins maigres et sur les agneaux. Avec 12 400 exploitations en 2010, 35% des exploitations agricoles ont fermé depuis 2000 alors que pour la même période, les prairies n'ont reculé que de 2%. Face à un déficit de compétitivité dans ces zones, la mesure 13 va permettre le maintien des exploitations restantes.

## Mesure 10 : Mesures agroenvironnementales et climatiques

En corrélation avec les enjeux environnementaux mondiaux actuels, la **mesure 10** permet d'accompagner les changements de pratiques agricoles afin de répondre aux besoins et enjeux propres à cette région et de maintenir des pratiques favorables à la biodiversité notamment dans les zones où il existe un risque de disparition de ces pratiques. En effet, en Bourgogne, plus de tiers des espèces françaises sont ainsi présentes avec notamment 1 847 espèces de plantes indigènes, 191 espèces d'oiseaux nicheurs et 76 espèces mammifères. Cette biodiversité doit ainsi être préservée tout comme les cours d'eaux.

## Mesure 06 : Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises

L'activité agricole est caractérisée par les élevages bovins qui préservent les bocages, mais de nombreuses exploitations sont menacées. En effet, 65,2% sont en zone défavorisée et 4,7% en zone de montagne. Les exploitations, menacées et manquant de modernisation, se concentrent et se spécialisent, ce qui fragilise d'autant plus ces filières. Ainsi, l'autorité de gestion a estimé qu'à moyen terme, 14% des exploitations agricoles présentes en 2010 pourraient disparaître. La **mesure 04** va donc être mobilisée afin de permettre aux agriculteurs d'obtenir des conditions favorables d'installations (foncier, bâtiments et équipements) ainsi que leur fournir des compétences technico-économiques approfondies pour notamment leur permettre d'atteindre une meilleure efficacité économique et environnementale. Pour 47% des exploitations en 2010, les cédants n'ont toujours pas trouvés de successeurs (B 10).

## Mesure 04 : Investissements physiques

Le diagnostic A.F.O.M a permis de mettre en exergue le caractère rural de cette région : elle est classée au deuxième rang des régions les plus agricoles (72,3% du territoire est classé en zone rurale, 56% en zone agricole et 68,1% de ses habitants vivent en milieu rural). La **mesure 04** est mobilisée afin d'atteindre un double objectif de performance économique et environnementale notamment en augmentant l'efficacité des secteurs de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles, en fournissant les infrastructures nécessaires (34% des bâtiments construits avant 1980 n'ont pas bénéficié d'aménagement récent) et en soutenant les investissements non-productifs pour afin d'atteindre les objectifs environnementaux.

### Enjeux

L'ensemble de la population franc-comtoise est regroupée en zone rurale pour 42,8% et intermédiaires pour 57,2%. Le P.I.B par habitant est bien moindre qu'au niveau national (22 points de moins), même si les zones rurales sont plus épargnées (6,8 points de moins qu'au niveau national). Le pouvoir d'achat est bas (troisième plus faible indice de parité de pouvoir d'achat des régions de France) et son économie est essentiellement tournée vers le secteur secondaire. En effet, la part des emplois dans le secteur tertiaire et le secteur secondaire est respectivement de 69,4% et 27,8% en 2010 contre 78,6% et 18,6% au niveau national.

En agriculture, l'essentiel de la production est laitière et est reconnue pour sa qualité (55% du lait produit sert à fabriquer l'une des cinq A.O.P fromagères) et son impact sur le paysage (71,2% S.A.U en pâturage extensif et 56,9% en prairies). Les exploitations sont de petites tailles mais garantissent la qualité des paysages, véritable atouts touristiques pour la région. Les autres productions sont essentiellement viticoles, polyculture-élevage et grandes cultures. Les productions sont reconnues pour leur qualité (53% de la production sous S.I.Q.O) et la surface d'exploitation en AB est très importante (4,7% de la S.A.U contre 2,7% pour la

### Problématiques

Les zones rurales font face à la pression de l'urbanisation avec une augmentation de l'artificialisation. Durant la dernière décennie, la région a perdu en moyenne 1 400 ha de S.A.U. Les zones péri-urbaines posent problème du fait de leur manque d'attractivité, de leur qualité paysagère et de leur dynamisme.

D'un point de vue agricole, la région est caractérisée par ces handicaps naturels qui concernent 96,2% de la S.A.U et 70% des exploitations. Concernant la surface forestière, la région est très boisée (45,7% de la superficie soit la troisième région française en termes de taux de boisement). La filière bois-énergie est en progression. La forêt associée au système extensif agricole est à l'origine de la variété de paysages et de la richesse de biodiversité. Cependant, cette biodiversité subit les effets de la fragmentation du territoire, de la surexploitation des ressources et des espèces invasives. En effet, 72,7% des habitats de prairie sont en mauvais état de conservation.

D'un point de vue environnemental, les eaux subissent des pressions d'origine agricole, mais restent en bon état puisque seulement 11% des communes sont concernées par la pression nitrates.

**Atouts :** La région compte plus de 200 sites naturels ou culturels, dont trois classés au patrimoine de l'U.N.E.S.C.O, et offre une variété de musées et d'écomusées dans ses espaces ruraux. Selon le diagnostic de la région Franche-Comté, cet atout est encore peu mis en valeur puisque le secteur du tourisme ne représente que 2% de l'emploi régional (contre 3,8% à l'échelle nationale).

Tableau 4 : Indicateurs à l'échelle Franche-Comté

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
<b>Population</b>	1 179 374 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	674 601 (hab)	2012
Population des zones rurales	504 772 (hab)	2012
<b>Exploitations agricoles</b>	9 810 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	53%	2010
<b>Surface Agricole Utile- Totale</b>	667 190 (ha) soit 41,2% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	22 330 (ha) soit 3,4% de la SAU	2010
Terres irriguées	2 210 (ha) soit 0,3% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	746 100 (ha) soit 46% de la superficie	2010
<b>Cultures principales (part de la SAU)</b>		
Prairies permanentes et pâturage	56,9%	2010
Terres arables	42,6%	2010
dont céréales	22%	
Cultures permanentes	0,5%	2010
<b>Total des dépenses publiques</b>	<b>1 629 471 628 (euros courants)</b>	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Franche-Comté est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°6 ci-dessous.

*Tableau 5 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Franche-Comté*

N°	Enjeux
<b>Agriculture - Forêt</b>	
1	Préservation de la qualité de la ressource en eau
2	Conciliation des usages de la forêt
3	Conciliation des pratiques agricoles et sylvicoles et les enjeux environnementaux de préservation
4	Préservation des sols agricoles et forestiers
5	Augmentation des capacités de séquestration du carbone de la forêt
6	Rationalisation de la consommation du foncier
7	Renouvellement des chefs d'exploitation
8	Approfondissement et valorisation des connaissances agronomiques et forestières pour s'adapter aux évolutions attendues
9	Adaptation des systèmes de production agricole au contexte économique
10	Adaptation des systèmes de production des exploitations agricoles et gestion des risques liés aux aléas climatiques, sanitaires et phytosanitaires
11	Maintien d'une activité agricole sur les zones à contraintes naturelles et spécifiques

N°	Enjeux
<b>Agriculture – Forêt – I.A.A</b>	
12	Rapprochement des acteurs de l'innovation des différentes filières pour gagner en compétitivité dans l'agroalimentaire
13	Amélioration de la compétitivité des entreprises par une meilleure performance énergétique et le développement des ENR
14	Besoin des entreprises de mieux utiliser les compétences du pôle Vitagora sur le territoire franc-comtois
15	Maintien de l'image environnementale forte des produits franc-comtois, garante de leur valorisation
16	Gain de compétitivité et renforcement du positionnement sur les marchés des produits agricoles, agroalimentaires, forestiers
17	Développement de nouvelles filières de proximité pour répondre aux attentes de consommateurs
18	Amélioration de l'image des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour mieux recruter
19	Adaptation des formations aux besoins des entreprises et aux évolutions des métiers
20	Sécurisation des filières fromages au lait cru
<b>Développement des territoires ruraux</b>	
21	Nécessité d'avoir des réseaux d'acteurs locaux actifs pour accompagner les stratégies de territoire
22	Renforcement et développement du tissu économique rural
23	Adaptation de l'offre de services aux besoins des populations en milieu rural
24	Amélioration de l'accès de tous aux TIC en zone rurale et de leur utilisation
<b>Plusieurs volets</b>	
25	Atteinte des objectifs de conservation des sites Natura 2000 et des zones à hautes valeurs environnementales
26	Valorisation des déchets et sous-produits de l'agroalimentaire et de la forêt

Tableau 6 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Franche-Comté

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et actions d'information	B 08	B 14	B 19																
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 08																		
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires									B 03 B 25	B 01	B 04								
4	<b>Investissements physiques</b>				B 09 B 06			B 18 B 19 B 08		B 03	B 01	B 04		B 13			B 05			
6	<b>Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises</b>	B 08			B 09	B 07								B 13	B 26					
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	B 08								B 03 B 25									B 21 B 22 B 25	
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts				B 09					B 03		B 04			B 26		B 05			
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R FRANCHE-COMTE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
11	Agriculture biologique							B 18		B 03 B 25	B 01	B 04								
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R FRANCHE-COMTE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
13	<b>Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (ICHN)</b>									B 11										
16	Coopération							B 19		B 25									B 21 B 22	
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R									B 25									B 21 B 22	

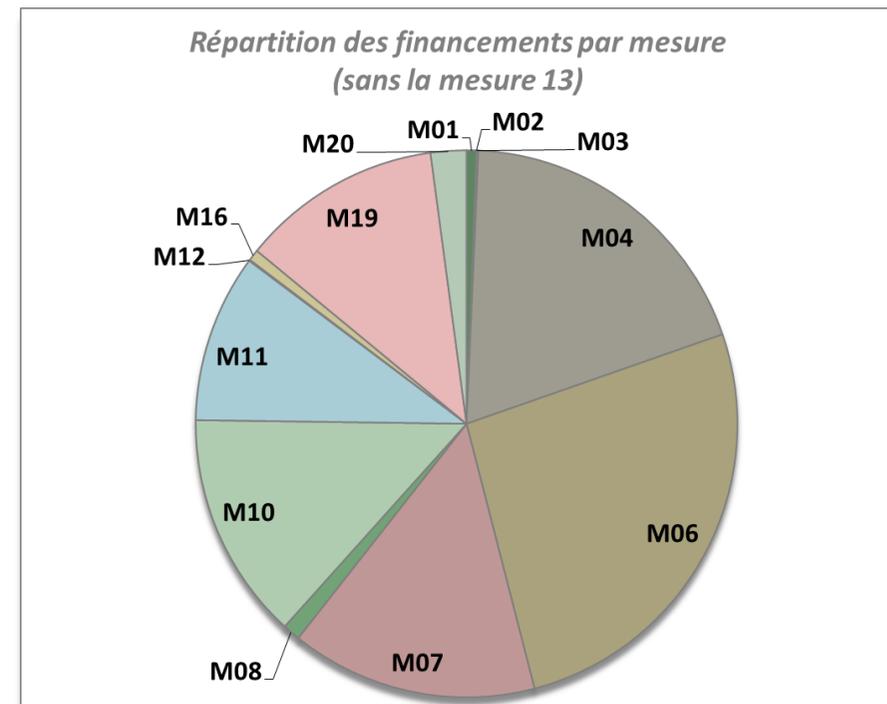
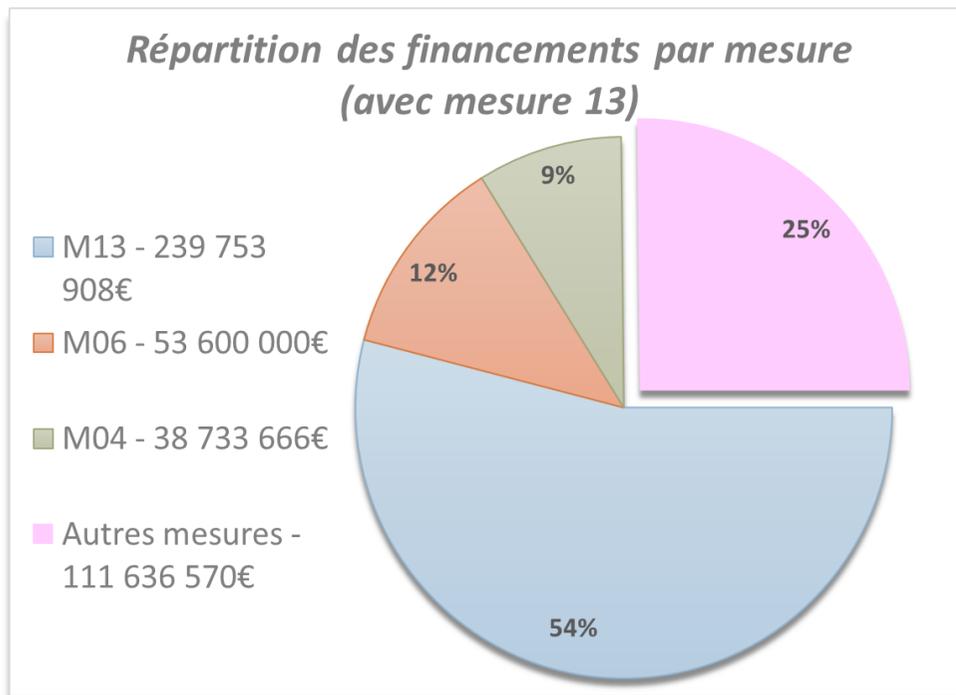
Les principales mesures, représentant chacune plus de 8% des financements (soit les trois quarts du financement total), sont les suivantes :

**M13 Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (54%)**

**M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises (12%)**

**M04 Investissements physiques (9%)**

Ces mesures à elles seules constituent 75% du financement total de la région, dont 54% de ce financement est illustré par la M13 ICHN.



Les autres mesures présentes dans le PDR Franche-Comté sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M05 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention, M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques, M11 A.B, M16 Coopération, M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.

## **Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques**

D'un point de vue agricole, la région est caractérisée par des handicaps naturels qui concernent 96,2% de la S.A.U et 70% des exploitations. En tenant compte de ces importantes propensions, la **mesure 13** doit permettre de maintenir les exploitations situées dans les zones à contraintes naturelles ou spécifiques. Le maintien de l'ouverture de ces milieux est essentiel pour la biodiversité puisque les surfaces herbagères extensives regroupent un grand nombre d'espèces. La perte en biodiversité, induite par la diminution des activités agricoles de montagnes, telles que les pratiques agro-pastorales, la transhumance, l'estivage, ne maintiendrait plus les caractéristiques spécifiques des paysages régionaux (changement de la flore locale, moindre maîtrise du développement forestier, effacement de certains repères paysagers dont les sentiers...etc.), et induirait une plus forte soumission aux risques liés à l'érosion des sols et aux incendies. En outre, cette mesure permet de compenser les surcoûts dus aux conditions difficiles et permet alors de pérenniser les activités d'élevage notamment face à l'attraction et à la concurrence des activités de productions végétales en zones défavorisées (B 11).

## **Mesure 06 : Aides à l'installation et au développement des exploitations et des entreprises**

Comme l'a démontré l'analyse A.F.O.M, la forêt associée au système extensif agricole est à l'origine de la variété de paysages et de la richesse de biodiversité. Cependant, cette biodiversité subit les effets de fragmentation du territoire, de surexploitation des ressources et des espèces invasives. En effet, 72,7% des habitats de prairie sont en mauvais état de conservation. Ainsi, la souscription à la **mesure 06** va permettre à l'autorité de gestion de promouvoir les projets visant à la valorisation des déchets et sous-produits de l'agroalimentaire et de la forêt (B 26). L'efficacité énergétique est également mise en avant puisqu'il apparaît essentiel de moderniser les installations et les équipements d'élevage pour l'isolation (B 13). En outre, la mesure 06 doit contribuer au renouvellement des chefs d'exploitations notamment en les appuyant dans la qualité de leurs formations (B 07). Ce renouvellement est également soutenu en contribuant à promouvoir une efficacité économique : la demande sociale est très forte concernant les circuits de proximité et l'agriculture biologique. Ce sont des enjeux qui sont apparentés à la mesure 06 (B 08). Cette efficacité économique doit également permettre de soutenir les exploitations situées en zones à contraintes naturelles ou spécifiques (B 09).

## **Mesure 04 : Investissements physiques**

La **mesure 04** doit permettre au secteur agricole de cette région de faire face aux enjeux et aux priorités du contexte économique et social de demain (B 09) : la qualité de l'eau dans cette région est bonne mais en étant situé en tête de bassin et en ayant un sous-sol karstique, la gestion qualitative de l'eau apparaît comme un enjeu primordial pour cette région (B 01). La gestion et la préservation des sols est donc essentielle dans cette région (B 04) ; gestion qui passe notamment par la rationalisation des ressources foncières (B 06).. En parallèle à cette gestion, l'efficacité énergétique apparaît là aussi comme un besoin (B 13) tout comme la nécessité d'augmenter les capacités de séquestration du carbone par les ressources forestières, pour faire face aux effets du changement climatique (B 05). L'environnement et ces enjeux sont donc les principaux investissements de cette mesure (B 03).

Ces investissements ne concernent pas uniquement les enjeux environnementaux puisqu'ils doivent notamment permettre de contribuer à la promotion de nouvelles filières de proximité pour répondre aux attentes des consommateurs (B 08).